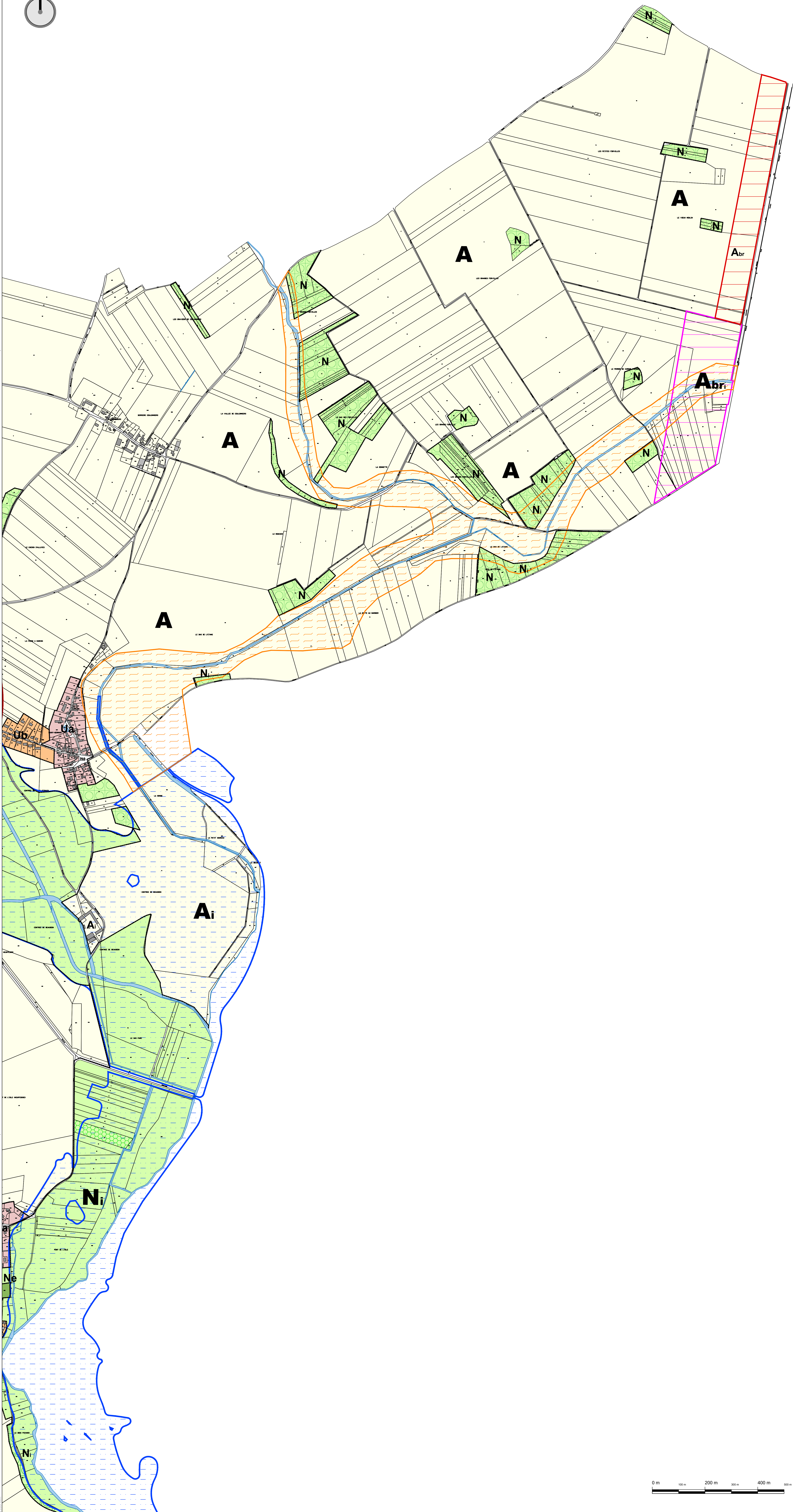
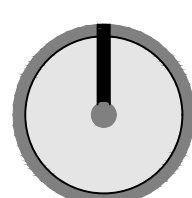




LEGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Ua

Zone urbaine bâti ancien
- Uaa

Zone urbaine bâti ancien :
équipement collectif
- Uab

Zone urbaine bâti ancien :
bourg-centre
- Ub

Zone urbaine
extensions récentes
- A

Zone agricole
activité liée à la richesse du sol
- As

Zone agricole
Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- N

Zone naturelle
- Na

Zone naturelle
secteur destiné aux gravières
- Ne

Zone naturelle
secteur à vocation d'équipements sportifs et ludiques
- i

Zones inondables
(PPRI - servitude d'utilité publique PM1)
- i

Zones inondables
Contraintes hors PPRI
- Espace boisé classé
- Eléments paysagers identifiés au titre de
l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
- Eléments bâtis identifiés au titre de l'article
L151.19 du Code de l'urbanisme
- Servitude de protection des monuments
historiques classés ou inscrits
- Emplacements réservés
- br

Bruit : zone de 100 m
- br

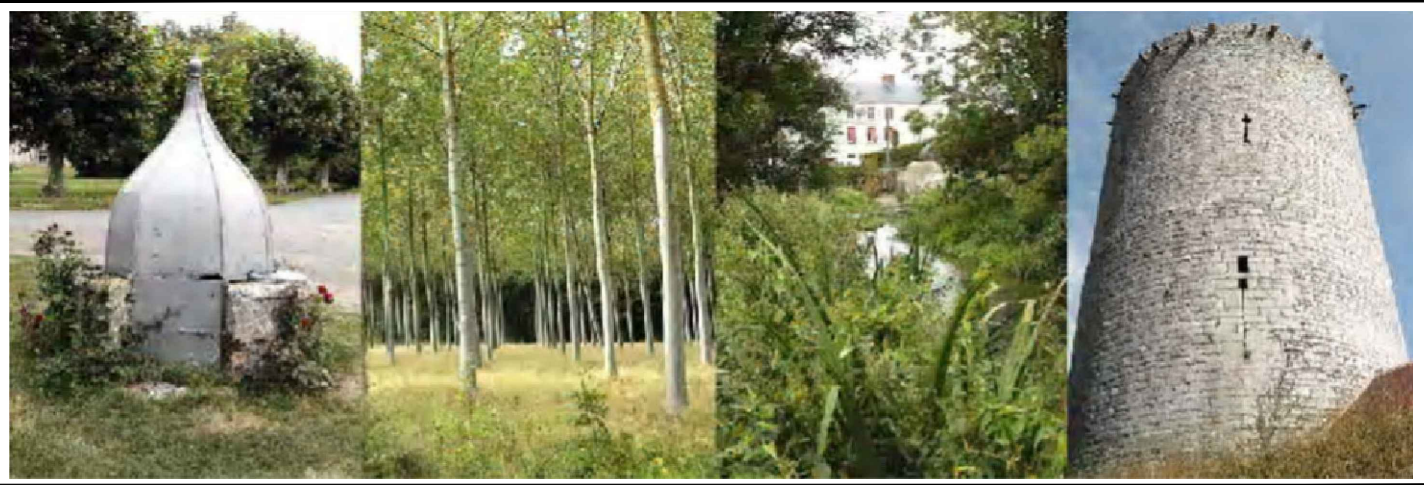
Bruit : zone de 250 m
- br

Bruit : zone de 300 m

Commune
d'Alluyes

19 rue de la Basse Cour - 28800 Alluyes - Tél : 02 37 47 25 59 - Fax : 02 37 47 44 19 - mairie-alluyes@wanadoo.fr

Révision du Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
secteur est de la commune

5.2

- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 16 avril 2018
- Arrêt du projet le 26 septembre 2019
- Dossier soumis à enquête publique du 15 février au 16 mars 2021
- Révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 7 décembre 2021

ECHELLE :

1/2000

PHASE :

Approbation

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du 07/12/2021
approuvant la révision
du plan local d'urbanisme
de la commune
d'Alluyes
Le Maire,

en perspective
urbanisme & aménagement

4bis, rue Saint Barthélémy - 28000 Chartres - 02 37 59 26 14 | agence@enperspective-urba.com